



L'habitat social devient écolo... et économe

LA CHARITÉ-SUR-LOIRE
(NIÈVRE)

DE NOTRE ENVOIÉE SPÉCIALE

LA POSE de la « première planche » s'est déroulée hier. Ni briques, ni parpaing, en effet, sur ce chantier où les ouvriers s'activaient jeudi pour monter une troisième maison, sur les treize prévues, toutes à ossature en bois. Ces pavillons destinés au logement social en location sont une première en France. Estampillés BBC, pour bâtiment basse consommation, ils sont déjà aux normes que le Grenelle de l'environnement a prévu de mettre en œuvre à compter de 2012. La facture de chauffage des futurs locataires, qui prendront possession des lieux à l'automne, n'excédera pas 30 € par mois, contre 120 € en moyenne pour une surface équivalente, construite de façon classique.

Le pavillon est monté en quatre jours

« Il y a toute une série d'éléments techniques très innovants qui permettent d'obtenir ce résultat », explique David Flament, en charge de cette opération pour Nièvre Habitat, en surveillant la grue qui vient poser l'un des murs de la maison, déjà équipé de sa fenêtre au double vitrage, sur le sol recouvert d'une dalle de béton. Les parois et la charpente sont fabriquées dans l'usine voisine du groupe Jacob (*lire ci-dessous*), puis assemblés sur le site. Le temps



LA CHARITÉ-SUR-LOIRE (NIÈVRE), VENDREDI. Ce pavillon, à ossature en bois, est destiné au logement social en location. Une première en France. (LP/XAVIER GAUTHIER.)

de montage est de quatre jours, contre deux mois pour une construction traditionnelle.

La paroi est un millefeuille, comprenant 150 millimètres d'épicéa, garnis de laine de verre, puis un panneau d'isolant de 150 millimètres, sur lequel est fixé un grillage destiné

à recevoir l'enduit extérieur, qui peut différer d'une région à l'autre. Fixée en usine, l'étanchéité des fenêtres utilise la même technique que celle des wagons de TGV. Plancher chauffant, pompe à chaleur, puits canadien, capteurs solaires... Toutes les technologies existantes sont utilisées

pour limiter au maximum les dépenses d'énergie. Les frais engagés n'auront aucune incidence sur les loyers, de 380 € par mois pour 60 m² à 500 € pour 81 m². « Le surcoût est de 15 000 € par maison, précise le bailleur social D'habitude, le prix d'un logement n'excède pas 85 000 €, sans le terrain. Là, on est plus près de 100 000 €. A terme, le prix de ces habitations devrait se rapprocher de celles construites de façon traditionnelle. »

BÉNÉDICTE ALANOU

Un nouvel acteur sur le marché de la maison en bois

LA CRISE N'ENTAME PAS le moral de Pascal Jacob et Alain Tur, respectivement président du groupe Jacob, spécialiste des charpentes et ossatures en bois, et d'AST Groupe, qui a construit 1 200 maisons individuelles en 2008. Les deux hommes sont bien décidés à révolutionner le petit monde de la construction française, grâce à l'entreprise née de la prise de contrôle de Jacob par AST. Leur objectif est d'imposer l'habitat en bois, peu goumand en énergie.

« Notre cible, ce sont les primo-accédants, qui représentent 60 % du marché dans le neuf, détaille Alain Tur. Pour eux, la notion de prix est déterminante. Actuellement, les normes du Grenelle de l'environnement entraînent un surcoût de 15 000 € par maison.

Pour faire baisser les coûts, il faut industrialiser cette filière. » Outre le marché du neuf, les deux entrepreneurs ont en ligne de mire celui de la réhabilitation. « Les HLM construites entre 1965 et 1980 sont de véritables passoires. Notre technique permet d'habiller ces barres avec un mur manteau isolant », souligne Pascal Jacob. « Et l'habitat privé est également un marché énorme. »

L'usine Jacob de La Charité-sur-Loire (Nièvre) va doubler sa surface d'ici à deux ans et prévoit d'embaucher une centaine de personnes pour faire face au développement de son activité.

B.A.

■ **Jean-Louis Borloo, ministre de l'Ecologie**, a annoncé qu'un comité de coordination de la filière de la construction en bois allait être mis en place. Il doit proposer, d'ici à six semaines, des mesures favorisant ce type de constructions. « Leur pourcentage doit passer de 4 % à 8 % en France, a souligné le ministre. Il est de 30 % en Allemagne, et de 19 % pour tous les pays européens. »